

### L'agriculture

Monsieur le président, quand on lit cette motion présentée par l'honorable député de Portage-Marquette on voit que cette journée de l'opposition servira, bien sûr, à parler d'agriculture, chose qu'on se doit de discuter dans cette Chambre, dans un pays comme le Canada. Par contre, je pense que le temps est des plus important pour cette Chambre. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) l'a bien souligné tout à l'heure lorsqu'il a dit qu'un projet de loi a déjà été présenté à la Chambre en 1979, et que depuis deux élections ont eu lieu, que les travaux de la Chambre sont retardés assez régulièrement et que le projet de loi qui amendera la loi sur la Société du crédit agricole n'est pas encore présenté.

Monsieur le président, je pense que cette hausse subite des taux d'intérêt est venue après ce projet de loi eut été présenté en 1979. Pour les agriculteurs, pour les entrepreneurs, pour la petite et moyenne entreprise, pour le citoyen qui doit renouveler son hypothèque, en fait pour l'ensemble de tous les Canadiens, les taux d'intérêt sont élevés, l'inflation est galopante, et le ministre des Finances (M. MacEachen) le dit presque tous les jours à l'occasion de la période des questions orales, que le seul moyen de combattre l'inflation c'est de maintenir les taux d'intérêt plus élevés. Par contre, on sait que la Société du crédit agricole a dû augmenter son taux d'intérêt à 16¼ p. 100 récemment, mais cela est encore deux, trois et même quatre p. 100 moins élevé que ce que doivent payer la petite et moyenne entreprises. Le ministre de l'Agriculture a également bien expliqué tout à l'heure tous les avantages, toute l'aide qui est apportée à l'agriculteur canadien, par le biais des paiements de stabilisation dans les domaines de la production du porc, de la pomme de terre, récemment, dans le domaine de la pomme destinée à la consommation bientôt, et c'est régulièrement que le gouvernement se doit d'intervenir dans son programme d'assurance-stabilisation.

La Société du crédit agricole administre la loi sur le crédit agricole depuis plus de 22 ans. Au cours de cette période elle a accordé quelque 147,500 prêts pour un montant total de 5.1 milliards de dollars. Grâce à ses programmes de crédits à long terme, elle a été un des plus importants facteurs qui ont permis aux agriculteurs canadiens d'accroître leur production agricole et d'augmenter leur efficacité au cours des deux dernières décennies. Elle a octroyé plus de 60 p. 100 du crédit agricole à long terme au cours des dernières années. Les organismes provinciaux, les banques, les *Credit Unions*, les caisses populaires et les particuliers se sont partagé le reste.

Monsieur le président, je représente une circonscription dans la province de Québec, Saint-Hyacinthe-Bagot, qui est le jardin de la province, après peut-être votre circonscription, monsieur le président. Les fermes se vendaient, il y a deux ou trois ans, \$1,000, \$1,200 l'acre. La semaine dernière un jeune agriculteur me disait qu'il venait d'acheter une ferme à raison de \$3,500 l'acre. C'est donc dire que continuellement il y a inflation dans le prix des fermes. Et depuis 1973, la somme de crédit agricole à long terme accordé a augmenté à un rythme de près de 20 p. 100 par année, et selon les prévisions elle pourrait doubler entre 1978 et 1981 pour atteindre 2 milliards de dollars. Au cours de la dernière année pour laquelle des statistiques complètes sont disponibles, soit 1980-1981, la Société du crédit agricole a approuvé 4,680 prêts totalisant 508.8 millions de dollars, et la répartition régionale de ces fonds pour l'année 1980-1981 est la suivante: en Colombie-Bri-

tannique, 175 prêts, 21 millions de dollars; en Alberta, 640 prêts, 71 millions de dollars; en Saskatchewan, 1,346 prêts, 128 millions de dollars; au Manitoba, 470 prêts, 47 millions de dollars; en Ontario, 1,084 prêts, 138 millions de dollars; au Québec, 742 prêts, 81 millions de dollars, et dans les provinces atlantiques, 229 prêts, pour un total de 20 millions de dollars, ce qui totalise \$508,885,200 pour 4,686 prêts.

Ce qui est étonnant, monsieur le président, c'est que ce sont les personnes de moins de 35 ans qui ont reçu la plus grande partie des prêts approuvés. Leur part est demeurée relativement constante aux environs de 70 p. 100 au cours des trois dernières années. Souvent on entend les députés de l'opposition dire que les jeunes agriculteurs ne peuvent pas s'installer sur une ferme. Pourtant on peut constater que 70 p. 100 des fonds que j'ai mentionnés tout à l'heure sont destinés à des jeunes agriculteurs de moins de 35 ans, et Dieu sait, monsieur le président, que dans la province de Québec ce sont des jeunes agriculteurs qui s'installent sur nos fermes. Je pense que, encore une fois, la Société du crédit agricole a fait sa large part dans l'aide apportée au financement à long terme à ces jeunes agriculteurs désirant s'installer sur des fermes. 3 p. 100 des prêts approuvés ont été consentis en vertu du programme de prêts aux agriculteurs débutants, c'est-à-dire que celui-ci permet aux emprunteurs de conserver un emploi hors exploitation.

#### ● (1700)

C'est un programme qui a été modifié dans les règlements de la Société du crédit agricole au cours des dernières années et qui permet justement à ce jeune agriculteur de faire un emprunt, de s'installer sur une ferme et de continuer à conserver son emploi pour une période donnée de trois ans ou de cinq ans. Souvent on voit encore parmi nos jeunes sur les fermes du Québec en tout cas, le jeune agriculteur et sa jeune femme qui travaillent à l'extérieur, qui sont propriétaires d'une ferme et qui, petit à petit, augmentent leur cheptel, équipent en instruments aratoires leur ferme pour laisser, au cours des trois ou cinq années suivantes, l'emploi extérieur et se donner à plein temps à l'agriculture.

Environ 27.9 p. 100 des fonds approuvés l'an dernier ont servi à l'achat de terres supplémentaires comparativement à 29.8 p. 100 l'année précédente. Et on pourrait répartir les fonds consentis à d'autres fins de la façon suivante: les nouvelles unités, 24.4 p. 100; améliorations permanentes, 16.5 p. 100; dettes hypothécaires, 12.3 p. 100; autres dettes, 12 p. 100; équipement, 2.3 p. 100; animaux, 2.2 p. 100 et divers, 2.4 p. 100.

Le dossier de remboursement des agriculteurs est demeuré favorable en 1980-1981. Des 75.2 millions échus au cours de l'année, 89.4 p. 100 ont été payés et en outre les agriculteurs ont remboursé 52.2 millions sur le principal non échu. Et au cours de l'année, 91.9 p. 100 des 279.1 millions en intérêts arrivés à échéance ont été payés. Et à la fin du dernier exercice financier, 93 p. 100 des comptes actifs de la Société du crédit agricole étaient en règle comparativement à 93.2 p. 100 l'année précédente; 90 p. 100 l'an dernier, 1979-1980. C'est donc dire, monsieur le président, que ce que nous avons entendu de l'autre côté... il y a des problèmes, bien sûr qu'il y en a, mais je pense que les problèmes que nos amis d'en face sont en train de faire croire à la population canadienne sont ce que l'on appelle au Québec et ce que les jeunes appellent des problè-